

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

VILLE DE PORTNEUF

Réunion du 7 septembre 2016

Tenue à l'hôtel de ville de Portneuf, à laquelle étaient présents Madame et Messieurs, Karine St-Arneau conseillère et présidente, Marc Rivard citoyen, Jean Genest citoyen, Denis Godin citoyen, Annick Voyer citoyenne et Julie Vallée fonctionnaire désigné et agissant à titre de secrétaire.

L'ordre du jour est proposé par : M. Marc Rivard

- Le procès-verbal de la réunion du 6 juillet est adopté tel que rédigé

1. Demande de dérogation mineure pour réduire la marge de recul avant pour la construction d'une résidence.

En raison de la présence d'une coulée dans la partie arrière du terrain laissant ainsi une aire de construction plus restreinte, une demande est déposée par les propriétaires pour déroger à l'article 6.2.2.1 afin de construire une résidence à 3.75 m au lieu de 7.32 m.

Le comité est unanime à ne pas recommander cette dérogation considérant que la réduction de la marge est trop importante pour être mineure.

2. Modification de la réglementation concernant la symétrie des hauteurs dans les zones RV;

L'inspectrice a informé les membres du CCU que la réglementation concernant la symétrie des hauteurs dans les zones Rv est non appropriée considérant que la majorité des résidences dans ces zones se localisent en zone inondable et leur seul moyen d'agrandir est d'ajouter un 2^e étage à leur résidence. Aussi plusieurs bâtiments sont d'anciens chalets d'un seul étage.

Le comité n'a aucune objection à modifier la réglementation.

3. Varia

La conseillère nous a informée qu'une nouvelle demande de dérogation mineure sera fait pour la réduction des marges de recul latérale du lot 2 981 988, terrain localisé sur la rue St-Charles.

- Levée de l'assemblée proposée par Mme Karine St-Arneau à 19h30

Présidente

Secrétaire